

COMMUNE DE SAINT JACQUES SUR DARNETAL

55 rue du Plis

76160 SAINT JACQUES SUR DARNETAL

02 35 23 54 43

Projet Educatif

2019-2020



Sommaire

I)	Introduction	page 3
II)	Objectifs éducatifs	page 4
III)	Modalités de fonctionnement	page 7
IV)	Modalités d'inscriptions	page 11
V)	Organisation des locaux	page 11
VI)	L'équipe	page 14
VII)	Spécificités	page 17
VIII)	Tarifications	page 17
IX)	Les partenariats	page 18
X)	L'évaluation	page 18
XI)	Nouvelles actions	page 19
XII)	Conclusion	page 19

I) Introduction :

La commune de Saint Jacques sur Darnétal a mis en place une structure de loisirs péri et extra-scolaire pour les enfants et les jeunes. Ces temps de loisirs ou de vacances participent à leur éducation. Ils représentent un troisième pôle dans la vie de l'enfant à côté de la famille et de l'école et aident l'enfant à développer sa personnalité.

Le centre de loisirs est habilité par la direction de la cohésion sociale. L'ensemble des objectifs éducatifs mis en place dans cette structure respecte les normes de sécurité et d'hygiène ainsi que les ratios d'encadrement légaux.

Le présent projet a pour but d'assurer la cohérence et la qualité des temps de vie de l'enfant et du jeune. Il permet de fédérer l'ensemble des équipes d'animation autour d'un même sujet et de maintenir une cohérence entre les actions des uns et des autres.

Six axes éducatifs ont été retenus :

- ◆ Contribuer à l'épanouissement de l'enfant ou du jeune et de son bien être à travers l'expression, la création et la détente
- ◆ Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant ou du jeune en mettant en œuvre une démarche de projets participatifs
- ◆ Amener l'enfant ou le jeune à découvrir des pratiques attractives et favoriser l'acquisition de savoirs techniques et culturels
- ◆ Socialiser et sensibiliser à la citoyenneté
- ◆ Favoriser une prise de conscience environnementale
- ◆ Encourager l'implication des parents et agir dans le cadre d'une éducation partagée

L'ensemble de ces objectifs éducatifs doit être développé simultanément sans priorité hiérarchique.

L'accueil collectif de mineurs se doit d'organiser toutes ses activités en respectant les objectifs opérationnels découlant des objectifs généraux du projet éducatif.

Chaque enfant, selon ses spécificités, doit devenir un adulte, acteur de sa vie, citoyen à part entière, engagé et doté d'esprit critique.

II) Objectifs éducatifs :

1) Contribuer à l'épanouissement de l'enfant ou du jeune et de son bien être à travers l'expression, la création et la détente

En lui donnant les moyens de :

- faire preuve d'imagination,
- s'épanouir,
- se libérer physiquement et moralement, (à travers la pratique d'activités, de sorties culturelles, sportives, ludiques variées et originales)
- passer un moment plein de joie et de bien être avec ses camarades et les animateurs
- découvrir les concepts variés des projets d'animation.
- Lui proposer des activités culturelles, artistiques, sportives, manuelles dans le respect des goûts et du rythme des enfants

2) Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant ou du jeune en mettant en œuvre une démarche de projets participatifs

- Favoriser les prises d'initiatives chez l'enfant
- Lui apprendre à gérer sa liberté et devenir autonome
- Lui apprendre à se prendre en charge quotidiennement
- Lui confier des responsabilités (favorisent la confiance en soi)
- L'aider à mieux se connaître, lui permettre d'évaluer ses capacités (encourager, valoriser l'enfant et dédramatiser "ses malheurs")
- L'aider à établir des repères au sein du centre
- Lui permettre d'exposer ses idées, avis, projets d'activités
- Lui permettre de participer comme il le souhaite à la vie de l'accueil de loisirs.

3) Amener l'enfant ou le jeune à découvrir des pratiques attractives et favoriser l'acquisition de savoirs techniques et culturels

- En l'accompagnant dans les découvertes d'activités :

-Des activités ludiques sous ses différentes formes (jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, de construction, grands jeux...)

Objectifs des activités ludiques :

- ◆ motiver ;
- ◆ détendre
- ◆ contribuer à améliorer l'ambiance
- ◆ solliciter la participation active de tous les enfants

-Des ateliers lecture, conte...

Objectifs des ateliers lecture, conte

- ◆ Découvrir des livres
- ◆ Faire découvrir la richesse de la langue française
- ◆ Apprendre à échanger sur un livre

-Des activités artistiques et culturelles diverses telles que le dessin, la peinture, le chant, la musique, la danse, le théâtre, les musées...

Objectifs des activités artistiques et culturelles :

- ◆ Encourager la créativité des élèves
- ◆ Éveiller leur curiosité intellectuelle
- ◆ Enrichir leur culture personnelle

- Des activités manuelles

Objectifs de l'activité manuelle chez l'enfant :

- ◆ Développer tous les sens et en particulier :
 - Les facultés de la main, premier outil de l'homme.
 - La motricité fine, la coordination oculo-manuelle et le sens du toucher.
 - Le sens de la vue.
- ◆ Permettre de découvrir les matériaux :
 - Connaissance ou reconnaissance de différents matériaux à partir de leurs caractéristiques (malléabilité, rugosité...)
 - Leurs différentes possibilités d'utilisations (nouveaux savoir-faire)
- ◆ Permettre de développer la créativité et les possibilités d'expression, de vivre une démarche de découverte
- ◆ Développer ses possibilités d'adaptation, sa faculté à trouver des solutions, donc apprendre à raisonner et au-delà, à acquérir des concepts scientifiques.
- ◆ Permettre de développer des relations d'aide, de coopération (socialisation) et permettre ainsi à l'enfant de mieux se situer par rapport à lui-même, aux autres et au monde extérieur.

- Des activités physiques et sportives

En mettant l'accent sur celles qui ne sont pas toujours pratiquées à l'école comme l'équitation.

Objectifs des activités physiques et sportives :

- ◆ Permettre de découvrir différentes disciplines
- ◆ Acquérir un savoir et un savoir-faire.

Ces activités seront proposées de façon ludique et permettront de valoriser l'enfant.

4) Socialiser et sensibiliser à la citoyenneté

- En lui donnant les moyens de :
 - Respecter de, ses différences et lutter contre la violence verbale et physique
 - Respecter des règles, temps et lieux de vie en collectivité
 - Se Sensibiliser à la vie démocratique (CMJ par exemple)
 - Rencontrer et apprécier les autres (quels que soient leur âge, leur horizon ...)
 - Participer à différentes activités
 - Trouver sa propre identité au sein du groupe
 - Stimuler son esprit de solidarité et d'échanges
 - Respecter l'environnement, les biens matériels collectifs
 - D'avoir un accueil personnalisé (qu'il soit habituel ou nouveau)
 - De découvrir les loisirs existants sur la commune et de travailler en complémentarité avec les associations locales
 - Permettre aux parents d'être "acteurs" au sein de l'équipe pédagogique.

5) Favoriser une prise de conscience environnementale

- Sensibiliser à l'environnement.
- Permettre aux personnes d'établir un lien avec leur environnement.
- Favoriser une meilleure compréhension des milieux qui nous entourent
- Développer la prise de conscience de l'action exercée par l'homme sur l'environnement.
- Créer des animations, des outils pédagogiques

6) Encourager l'implication des parents et agir dans le cadre d'une éducation partagée

La commune souhaite associer systématiquement les parents aux actions éducatives mises en place et affiche clairement que la structure n'est pas seulement un mode de garde.

Les familles sont accueillies pour les formalités administratives et reçoivent un règlement intérieur qu'elles doivent signer et remettre à la responsable du service.

Elles doivent prévenir de la venue de leur enfant par réservation d'accueil mensuelle.

Elles sont invitées à des journées portes ouvertes, fêtes...

Elles sont sollicitées pour la récupération des matériaux.

Elles sont sollicitées pour toutes autorisations.

Elles sont informées en cas de difficultés avec leur enfant et sollicitées pour rappeler à celui-ci la démarche de fonctionnement de la structure.

Afin d'encourager cette implication, l'équipe cherche à :

- Créer des relations constructives avec la famille, basées sur la confiance mutuelle et la complémentarité
- Se rendre disponible et réactive auprès des parents
- Mettre en place et entretenir une dynamique de concertation, de réflexion et d'information avec les parents, les enseignants...
- Être à l'écoute des parents sur les problèmes rencontrés vis-à-vis de leurs enfants et être force de proposition en termes de solution.
- Mettre en place des actions qui renforcent les liens entre les parents et l'équipe d'animation.

III) Modalités de fonctionnement :

Pour la rentrée 2018-2019, l'ACCEM de la commune de Saint Jacques sur Darnétal ouvre ses portes durant :

• **Les périodes scolaires :** ☞ Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7H30 à 8H15 (départ école 8h15 maximum) garderie du matin

☞ Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16H30 à 18h30
garderie du soir

☞ Les mercredis avec une arrivée entre 8h et 9h jusque 11h45 (sans repas) ou 13h (avec repas) garderie

☞ Les mercredis – Arrivée entre 8h et 9h - départ entre 17h00 et 18h00 **Pour les enfants de la commune et hors commune non scolarisés à St Jacques/Darnétal**

☞ Les petites et grandes vacances (sauf la deuxième semaine de Décembre et la dernière semaine de juillet et les 3 premières semaines d'août): Arrivée entre 8h00 et 9h00 et un départ entre 17h00 et 18h00

a) Fonctionnement de la garderie du matin

L'accueil ouvre à partir de 7h30.

Les parents sont responsables de leur enfant, jusqu'à leur présentation aux animateurs. Les enfants sont accueillis sur des coins permanents leur permettant de démarrer en douceur leur journée, puis ils sont accompagnés par les animateurs à leur école respective.

b) Fonctionnement sur le temps du midi

• *Premier service* : enfants de l'école maternelle

◇ De 11h45 à 12h30, Les enfants de l'école maternelle sont acheminés par les ATSEM et des animateurs vers le réfectoire pour y déjeuner. Le service se fera à table.

◇ 12h30 à 13h35, Les enfants de l'école maternelle retournent vers l'école maternelle et bénéficient d'un temps de jeux libres avant d'être pris en charge par leurs enseignants.

◇ 13h35, Prise en charge des enfants par les enseignants ; un petit temps de récréation et de rassemblement leur est donné jusqu' à 13h45.

• *Deuxième service* : enfants du CP au CM2

◇ 12h à 12h30, les enfants ont un temps de récréation : des ateliers récréatifs leurs sont proposés.

◇ 12h35 à 13h45 Ils prennent leur repas ; afin de favoriser leur autonomie, un self est mis en place pour la première année. Les enfants devront prendre leur plateau, couverts, verre, entrée et dessert avant de récupérer leur plat chaud.

◇ 13h50, Prise en charge des enfants par les enseignants ; un petit temps de récréation et de rassemblement leur est donné jusqu' à 14h.

c) Fonctionnement de la garderie du soir

A 16h30, les enfants inscrits à la garderie sont regroupés par les animateurs dans les écoles. Les enfants rejoignent les locaux du centre de loisirs où un goûter puis des activités récréatives leurs seront proposées. L'heure de fermeture est à 18h30.

d) Fonctionnement des mercredis :

d.1 journée type

Cette année, le thème choisi pour les mercredis est :

« Le monde imaginaire »

Accueil de type 1 (matinée)

De 8h00 à 9h00 : arrivée échelonnée des enfants - Accueil

9h : début des activités jeux, sport ou culture.

11h45 à 12h45 : Repas à la cantine

De 13h00 : Départ des enfants avec leurs parents ou personnes majeures autorisées par eux.

Accueil de type 2 (journée)

De 8h00 à 9h00 : arrivée échelonnée des enfants - Accueil

9h à 11h45 : Activités

11h45 à 12h45 : Repas à la cantine

De 12h45 à 14h30 : Temps calme avec possibilité de faire la sieste pour les plus petits

De 14h30 à 16h30 : Activités, jeux, sorties autour des thèmes déclinés dans les projets d'animation

16h30 à 17h : Goûter

17h – 18h : Départ échelonné des enfants avec leurs parents ou personnes majeures autorisées par eux

Ces horaires sont des horaires standards qui peuvent être bouleversés par l'organisation d'une sortie à la journée ou à la demi-journée à but sportif, culturel ou de loisirs.

Les enfants ont accès à des activités sportives, culturelles et artistiques diversifiées afin de développer leur curiosité intellectuelle et le plaisir d'apprendre. Le service organise ces activités soit en interne en tenant compte des compétences des animateurs en poste, soit en partenariat avec les associations locales telles que, par exemple, le club informatique, les sections sportives, le club astronomie, soit en faisant appel à des prestataires extérieurs (école de cirque, street art...). Les services communaux peuvent également être sollicités comme notamment la médiathèque.

Nos propositions d'activités s'intègrent tout à fait dans le plan mercredi et entrent dans une continuité avec les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) qui étaient proposés les années scolaires précédentes.

Rythme et fréquentation

Un enfant inscrit, peut fréquenter l'accueil périscolaire ou extrascolaire à son choix, de façon continue et régulière (tous les mercredis) ou discontinue (un mercredi de temps en temps).

Les jours de présence de l'enfant sont stipulés, à l'avance, par les parents, sur le formulaire d'inscription ou auprès de la responsable jeunesse, en cas de changement.

Répondre aux besoins et attentes de l'enfant

Le fonctionnement du plan Mercredi s'instaurera avec la participation des enfants tout au long de cette année ; cela dans le but de répondre au mieux à leurs besoins ainsi qu'à leurs attentes, avec une adaptation de l'équipe d'animation concernant chaque enfant.

Il est dans l'objectif de répondre au mieux à leurs besoins physiques, sociaux, affectifs, intellectuels et biologiques selon leur âge. Les enfants participeront à des activités proposées afin de s'autonomiser, s'émanciper et acquérir des compétences propres à leur rythme. La bienveillance, le respect et l'égalité seront des valeurs mises en avant aussi bien dans les relations adultes-enfants et enfants-enfants tout au long ce de plan Mercredi.

➤ **Répondre aux besoins physiques de l'enfant**

L'équipe d'animation mettra en œuvre des repères spatio-temporels complété d'un temps calme ou de repos, afin que les enfants s'approprient au mieux et dans le plus grand des confort à la structure, aux adultes et aux enfants l'entourant. Elle écartera l'enfant de ses craintes afin de le faire se sentir dans un milieu sain et sans danger. A travers le sport, les activités manuelles et culturelles puis les sorties, l'enfant se découvrira et évoluera physiquement en découvrant son corps grâce à des parcours motricité ou des activités de motricité fine par exemple.

La pudeur de chaque enfant sera respectée dans notre structure afin que celui-ci soit en harmonie avec son corps et qu'il se développe au mieux durant les différentes étapes de sa construction. L'équipe d'animation joue un rôle important dans le bien-être de l'enfant, sa construction d'identité, dans sa prise d'assurance et sa transformation au fil des années.

➤ **Répondre aux besoins sociaux de l'enfant**

L'apprentissage de la vie en collectivité et de l'autonomie sont des objectifs principaux de nos mercredis. Des coins jeux afin de favoriser l'imitation de l'enfant seront mis en place, ainsi que des coins jeux de société libres et accompagnés afin qu'il apprenne à gagner et perdre, ainsi qu'à comprendre ce qu'est une règle et ce que cela engage. Les enfants se verront attribuer des temps d'autonomie ciblés à l'intérieur même d'activités afin d'assouvir leur envie de faire seul. L'apprentissage de la vie de groupe se fera au sein des activités, des jeux, du sport mais aussi au sein des repas et goûters.

➤ **Répondre aux besoins affectifs de l'enfant**

Les enfants ont besoin de sécurité et de réconfort notamment les premières années de leur vie. Pour cela, les repères seront d'or, ainsi que les rituels concernant les chants ou les lectures d'histoire, mis en place à certains moments définis de la journée ; de plus, le doudou pour les enfants de 3-6 ans est important pour l'enfant et sera accessible sur des temps précis tel qu'au

départ du parent, lors des grands moments de fatigue ou de sieste. Une boîte à doudous est mise en place et à la vue des enfants afin qu'ils sachent où leur repère se trouve et qu'ils soient rassurés.

L'équipe d'animation montre qu'elle fait confiance au maximum à l'enfant toujours en l'accompagnant et le guidant au mieux pour lui certifier une sécurité tout de même.

➤ **Répondre aux besoins intellectuels de l'enfant**

Avec ce thème, la curiosité des enfants sera mise en avant du fait que l'animateur leur donne envie de découvrir et connaître au mieux l'histoire, ses personnages ou pour les plus grands en comprendre même la morale. La concentration sera prise en compte selon les différents âges afin d'adapter le temps de l'activité ou de l'histoire lue. L'animateur doit être en mesure d'apporter des réponses à l'enfant, toujours dans une démarche de sécurité affective, mais aussi pour répondre à son intellect. Ils ont besoin de comprendre, de savoir et l'équipe d'animation se doit être là pour tenir ce rôle d'acteur dans l'éducation de l'enfant.

➤ **Répondre aux besoins biologiques de l'enfant**

Les enfants doivent apprendre à manger sainement et dans de bonnes quantités afin d'être en bonne santé. Des menus à thème sur les Contes et légendes ainsi qu'une décoration dans la cantine, seront mis en place cette année afin que l'enfant se sente au sein du thème au maximum et qu'il s'approprie ce folklore. Les apprentissages de l'hygiène (lavage de mains), de la politesse seront également mis en place.

d.2 Rythme et fréquentation

Un enfant inscrit, peut fréquenter le centre de loisirs, de façon continue et régulière (tous les mercredis) ou discontinue (un mercredi de temps en temps).

Les jours de présence de l'enfant sont stipulés, à l'avance, par les parents, sur le formulaire d'inscription ou auprès de la responsable jeunesse, en cas de changement.

e) Fonctionnement pendant les vacances scolaires

e.1 Journée type

De 8h00 à 9h00 : accueil échelonné

9h30 : début des activités

11h45 : repas

De 13h00 à 14h30 : temps calme, possibilité de faire la sieste pour les plus petits

De 14h30 à 16h15 : Mise en place d'activités, de jeux, de sorties

16h30 : goûter

De 17h00 à 18h00 : départ échelonné

e.2 Rythme et fréquentation

L'inscription s'effectue à la semaine.

Des jours d'inscriptions seront prévus à l'avance. Aucune inscription ne sera prise en dehors de ces jours.

F) Fonctionnement des ateliers du midi

Ces ateliers, uniquement pour les enfants de l'école primaire, se déroulent tous les midis de 12h00 à 12h30.

Les temps d'ateliers du midi n'ont pas de caractère obligatoire. Il s'agit d'activités proposées dans le cadre de la réorganisation des rythmes scolaires. Les enfants auront accès à des activités sportives, culturelles et artistiques diversifiées pour développer la curiosité intellectuelle et le plaisir d'apprendre. Ces activités sont organisées par une animatrice. Ces activités sont facultatives et ont un coût de 10€ par enfant par an pour les communaux et 13€ pour les hors-communaux. Les enfants doivent s'inscrire aux périodes données. Ces activités se dérouleront à l'école Jules Ferry.

IV) Modalités d'inscriptions

Cette formalité concerne tous les enfants susceptibles de fréquenter, même exceptionnellement, l'accueil périscolaire ou le centre de loisirs (mercredis et/ou vacances scolaires). Au début de chaque année scolaire, un dossier d'admission est distribué par l'intermédiaire de l'école et, est à déposer une fois rempli par la famille, directement en mairie.

Le dossier comporte des renseignements sur l'enfant et sa famille :

- une fiche de renseignement nominative,
- l'attestation d'assurance Responsabilité Civile,
- la fiche sanitaire de liaison pour chaque enfant
- la photocopie du carnet de vaccination
- Le formulaire de prélèvement automatique pour l'ensemble des services municipaux
- La ou les fiches prévisionnelles de présence pour l'accueil périscolaire et le centre de loisirs (mercredis).

Le personnel d'encadrement est dimensionné en fonction du nombre d'enfants. Les places se trouvent ainsi limitées. Un calendrier prévisionnel des présences des enfants sera remis à chaque début de mois. Tout enfant non inscrit par avance (sauf exception) ne pourra être accepté dans la structure pour des raisons de sécurité.

Pour le centre de loisirs (vacances scolaires) : une ou deux seront organisées pour l'inscription des enfants aux sessions. Une information sera faite auprès des familles adhérentes par voie d'affichage ainsi que sur le site de la commune.

V) Organisation des locaux

Les locaux de l'accueil de loisirs sont situés 55 rue du Plis à Saint Jacques sur Darnétal.

a) Pour les 3-6 ans

Cette double salle est aménagée selon les normes exigées par la Protection Maternelle Infantile pour les 3-6 ans.

Elle se compose : d'une salle d'activités aménagée avec des tables et des chaises ainsi que d'un coin permanent.

De plus, une salle annexe est disponible afin de diviser les groupes d'activités.

- Le Dortoir

La sieste se fait dans la salle de dortoir dotée de lits ainsi que de volets occultants.

b) Pour les 6 -9 ans

Cette salle est utilisée pour les activités et l'accueil des enfants.

Une aide aux devoirs, encadrée par une bénévole, est proposée pour les enfants qui le souhaitent.

c) Pour les 9-12 ans :

Cette salle est utilisée pour les activités et l'accueil des enfants.

Une aide aux devoirs, encadrée par une bénévole, est proposée pour les enfants qui le souhaitent.

Une troisième salle leur est dédiée pour un temps plus calme proposant des créations de jeux de société, la mise en place de jeux de sociétés encadrés ou une aide aux devoirs ponctuelle.

d) Les régies

Elles se situent dans chaque salle d'activités et permettent de dissocier le matériel en fonction des tranches d'âges et des types d'activités.

e) La salle animateurs et le bureau de direction

Le bureau de direction est attenant à la salle animateurs et est utilisé par la directrice de l'accueil. Il permet la réception de parents ou différents partenaires.

La salle animateurs est utilisée pour l'accueil et les réunions des animateurs. Il sert également de bureau pour la directrice adjointe et peut être utilisée pour la confection des goûters ou pour des ateliers cuisines.

f) Les sanitaires

Les sanitaires se trouvent dans le couloir d'accès aux salles et sont divisés en 2 blocs ; un pour les garçons et un pour les filles. Ils sont équipés de sanitaires spéciaux pour les 3-6ans. Des toilettes pour personnes handicapées sont également accessibles.

De plus un bloc sanitaire et des vestiaires pour les adultes se situent près du bureau de la direction.

g) L'infirmierie

L'infirmierie se trouve derrière le bureau de la direction. Elle est composée d'un meuble à pharmacie fermé à clé, d'un lit d'appoint ainsi que d'un lavabo. Elle est utilisée pour soigner les différents petits bobos et permet aux enfants souffrants de se reposer. Les fiches sanitaires des enfants, classées par groupe et par ordre alphabétique, y sont rangées ainsi que les trousseaux pour les enfants bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé.

Un affichage des problèmes de santé par enfant y est effectué.

h) L'espace extérieur

Un espace extérieur entièrement fermé est à la disposition des enfants. Cette cour se compose d'un espace de jeux en sol souple. De plus, une régie extérieure est utilisée pour ranger le matériel attenant à ces activités.

VI) L'équipe

a) Sa composition

Responsable du service jeunesse : Vitry Chloë, titulaire d'un master en sciences de l'éducation, spécialités animation socioculturelle/activités périscolaires et BAFA

Directrice adjointe : Marlène Auzou, titulaire du BAFA/BAFD, de la formation aux gestes de premier secours

Animateurs : 5 animateurs diplômés, titulaire du BAFA ET CAP petite enfance
2 animateurs non diplômés ou en cours de diplôme

Au pointage des présences : Amélie Lanneau, le matin
Nathalie Peixoto, le soir

Lors des différentes vacances nous pourrons faire appel à des **vacataires** ou des **stagiaires** (selon effectif).

b) Les rôles de chacun

b.1 rôle de la responsable

- Elle est garante de la sécurité physique et affective des enfants.
- Elle est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique et de sa construction.
- Elle a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.
- Elle gère les relations avec les différents partenaires (prestataires de service, partenaires, municipalité,...).
- Elle a en charge la gestion quotidienne du centre (administrative, financière et matérielle).
- Elle a un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires.
- Elle associe les parents à la vie du centre.
- Elle détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement de l'ACCEM

b.2 rôle de la directrice adjointe

- Elle travaille en partenariat avec la responsable, elle seconde son action.
- Elle coordonne les équipes d'animation et veille au respect du projet.
- Elle a des fonctions liées à l'accompagnement des animateurs :

○ De socialisation qui consiste à transmettre un langage, des attitudes, des comportements et à faire repérer les contraintes et les règles de l'organisation propre à l'ACCEM.

○ De transmission des connaissances qui consiste à faire acquérir des savoir-faire, des capacités de communication, des savoirs théoriques en lien avec la pratique.

○ D'évaluation qui consiste à aider l'animateur à mesurer l'écart entre le profil de poste et sa mise en pratique.

• Elle est l'intermédiaire entre l'équipe d'animation et la direction en ce qui concerne le suivi du projet pédagogique.

• Elle a un rôle de formation des animateurs et de suivi des stagiaires.

b.3 rôle de l'animateur

Auprès des enfants

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Il sait accepter le refus ; solliciter sans forcer
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.
- Il fait part à la responsable ou à la directrice adjointe des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).
 - Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.

Avec ses collègues

- Il respecte ses collègues.
- Il sait travailler en équipe.
- Il participe aux réunions de préparation.
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Il travaille en collaboration avec l'adjointe de direction.
- Il respecte le travail de l'autre (surveillants de baignade, prestataires de service, personnel de service, chauffeur de bus,...)

Avec les parents

- Il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant.

- Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées.
- Il est présent aux moments de l'accueil et du départ.

L'animation est un métier et la formation professionnelle est le principal levier pour permettre aux animateurs de se perfectionner. Aussi la responsable jeunesse prend le temps d'accompagner ses animateurs dans une démarche de formation constructive.

VII) Spécificités

Il est prévu d'accueillir dans les différents dispositifs, les enfants faisant l'objet de Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Les animateurs sont informés au cas par cas et sensibilisés sur les moyens et techniques d'accompagnement liés à chaque situation.

L'intégration d'enfants présentant un handicap léger peut se faire selon la programmation et le type d'activité.

VIII) Tarification

Pour bénéficier de ces prestations, les familles devront s'acquitter d'une cotisation annuelle pour les services d'accueils périscolaires et du centre de loisirs, dont le montant est déterminé par délibération du conseil municipal.

La cotisation pour l'accueil périscolaire donne accès au service de la garderie du matin et du soir et aux ateliers du midi organisés sur le temps intermédiaire de la journée scolaire. Les enfants non-inscrits à l'accueil périscolaire peuvent participer aux ateliers du midi en réglant 0,50cts par séance. La cotisation centre de loisirs donne accès aux activités encadrées organisées les mercredis et pendant les vacances scolaires.

La tarification du centre de loisirs s'évalue en fonction du quotient familial du foyer. Cette modulation s'exerce sur les mercredis, sessions des vacances scolaires et séjours. Elle s'applique aux habitants de la commune mais également aux hors communes.

Quotient familial*	QF < 250	251 à 500	501 à 750	751 à 1000	1001 à 1500	>1500
% de participation des familles	50%	60%	70%	80%	90%	100%

Méthode de calcul du Quotient Familial (QF) :

$$\frac{\text{1/12 des ressources annuelles + les prestations versées par la Caf (1)}}{\text{nombre de parts (2)}}$$

(1) sont exclues les prestations suivantes : Aeeh, Ars, Prime de déménagement, Paje, Complément Aah pour retour au foyer, Complément de ressources retour au foyer.

(2) nombre de parts :

Couple ou personne isolée	2
1 ^{er} enfant à charge au sens des prestations familiales	0.5
2 ^{ème} enfant à charge au sens des prestations familiales	0.5
3 ^{ème} enfant à charge au sens des prestations familiales	1
Par enfant supplémentaire ou par enfant handicapé	+0.5

IX) Les partenariats

Les familles constituent les principaux partenaires du projet éducatif. Dans un premier temps, on recherche à les informer des actions mises en place dans les différents dispositifs. Mais il est également très important de recevoir leurs avis sur les projets mis en place.

Les directeurs d'école et les enseignants sont également des partenaires importants.

Les partenaires institutionnels comme la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), la Caisse d'Allocation Familiale(CAF), ou la Protection Maternelle Infantile (PMI) sont des interlocuteurs privilégiés et des soutiens pour la mise en place des activités et projets.

Des partenariats existent déjà et sont à développer avec les autres services de la commune comme la bibliothèque, la salle des sports, les assistantes maternelles.

Plus ponctuellement, des partenariats peuvent se créer avec des associations Saint Jacques comme le club informatique, mais aussi avec la CREA avec par exemple les ateliers du mercredi.

X) L'évaluation

Il est indispensable d'établir des bilans réguliers des projets. Il faut en mesurer la pertinence au regard des objectifs attendus, fixer des indicateurs et des critères qualitatifs et quantitatifs.

Des bilans et des évaluations ont lieu tout au long de l'année ainsi que des entretiens individuels entre animateurs et directeurs, des réunions d'équipe en fin de projets ou en fin de séjours.

L'évaluation des projets permet à l'ensemble de l'équipe d'aller de l'avant et de mettre en place des actions cohérentes avec ce projet éducatif. Des questionnaires sont également remis aux parents.

Un rapport annuel rédigé par la responsable jeunesse permet de mesurer l'ensemble des actions menées.

XI) Nouvelles actions

Soucieux de répondre aux attentes des parents, des enfants et des jeunes de la commune, les élus et la responsable jeunesse ont engagés des réflexions sur plusieurs projets et mis en place des actions :

- Un Conseil Municipal des enfants a été mis en place en octobre 2012 : ce conseil permet aux enfants d'exprimer leurs idées au sein d'un groupe élu par leurs camarades d'école et d'agir à leur niveau dans et pour la commune. Cette année, de nouveaux membres seront élus pour former un nouveau CMJ, suite au départ de ses membres pour fin de mandat.
- Un Groupe de réflexion et d'Echange Autour du Temps Périscolaire constitué de Mme le Maire, d'élus, de la responsable jeunesse, des enfants du CMJ, de parents d'élèves, de surveillantes cantines, des cantinières, des ATSEM, se réunit régulièrement afin de réfléchir aux améliorations à apporter.
- L'intégration du service jeunesse au centre socio-culturel permet un partenariat plus facile avec les associations et la médiathèque municipale.

XII) Conclusion

La Réussite de la mise en place du projet éducatif repose sur un travail d'équipe, l'échange et l'action collective.

Les moyens mis en place par le personnel municipal permettront aux enfants de passer des moments privilégiés dans un cadre riche d'activités éducatives et sécurisantes.

« L'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et des activités récréatives qui doivent être orientées vers les fins visées par l'éducation, la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit. »

Article 7 des droits de l'enfant